PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 16 avril 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 9
Absents : 2
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves PLOUHINEC, Maire, et suite à la convocation faîte par lui le trois avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : Mesdames Julie BARDET, Guillemette BROUETTE, Brigitte CHARNET, Elisabeth THEVENOUX et Messieurs Hubert BOUILLON, Jean-Jacques BOURRACHOT, Anthony GUEUGNEAU, Yves PLOUHINEC, Sébastien VERNIAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Martine AUROY donne pouvoir à Brigitte CHARNET
Gérard NAFFETAS donne pouvoir à Hubert BOUILLON

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Julie BARDET et M. Anthony GUEUGNEAU

La majorité des membres en exercice peuvent délibérer d'après les termes de la loi du 18 Avril 1884.

ORDRE DU JOUR

- *Délibération pour la délégation au Maire*
- *Vote du CFU*
- *Travaux 2026 et subventions*
- *Questions diverses*

==========

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 ET 20 MARS 2026.

Les procès-verbaux des réunions du 5 et 20 mars 2026 après lecture par Mme Julie BARDET et M. Anthony GUEUGNEAU sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I – Délibération pour la délégation au Maire *: délibération 8-2026*

Vu les articles L.2122-22 et L ;2122-23 du code général des collectivités territoriales,

- Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
- Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, par délégation du conseil municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal,

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 30 000 €.

II – VOTE DU CFU : *délibération n° 9-2026*

M. le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte financier unique 2025, compte commun à la commune et à la trésorerie et qui se détaille ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 207 063.28 €
Restes à réaliser : 155 708.90 €

Recettes réalisées : 234 669.17 €
Restes à réaliser : 89 403.82 €

d'où un excédent d'investissement de **27 605.89 €,** un déficit des restes à réaliser de **66 305.08 €** soit un besoin de financement en clôture de l'exercice 2025 d'un montant de **38 699.19 €.**

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 176 028.04 €
Restes à réaliser : 0 €

Recettes réalisées : 580 258.87 €
Restes à réaliser : 0 €

Excédent de fonctionnement de l'année 2025 : **69 952.72 €** auquel s'ajoute le report excédent de fonctionnement de l'année 2024 soit **334 278.11 €.**
Donc un résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 excédentaire de **404 230.83 €.**

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : **167 294.16 €** et un résultat reporté en fonctionnement au compte 002 de : **334 278.11 €.**
Ces inscriptions seront faites au budget primitif 2025.

Retour de M. le Maire pour la suite de la réunion.

III – ETUDE DES DEVIS : *délibérations n° 10-11 et 12-2026*

M. le Maire informe du contexte financier auquel sont confrontées toutes nos communes. Nous sommes invités le 21 mai prochain par le conseil départemental qui doit nous donner des consignes à ce sujet (plan financier, subventions...).
L'état verse moins au département ce qui a une incidence sur les communes.
La ComCom verse un fond de concours aux 44 communes, somme attribuée tous les 3 ans, à utiliser à notre choix (travaux, voirie...). La participation de la ComCom ne peut pas être supérieure à 80 % du montant du projet.
M. le Maire signale qu'il reste un fond de concours de 13 400 € environ à utiliser avant la fin de l'année mais que nous devons rester prudents sur les travaux d'investissement 2026.

Les travaux en cours déjà budgétisés en 2025 restent à terminer, à savoir :
- le logement de l'école
- l'adressage

Les travaux nécessaires en 2026 ont été inscrits au budget, à savoir :

- **Travaux de voirie au lieu-dit Les Raquets et réfection d'un aqueduc au lieu-dit Le Bouchat**

Programme 309 pour un montant de 5 758.75 € HT, devis des entreprises THIVENT et VERNIAUD.

• **Divers travaux :**

Rive de toit préau devant la maire, mur place de l'église, cheminées sur toiture du gîte et sol 2ème classe école

Programme 310 pour un montant de 13 928.68 € HT, devis entreprise LEVITE.
M. Anthony GUEUGNEAU trouve que le devis est un peu cher et demande si on peut faire faire un autre devis pour comparer.
M. le Maire prendra contact avec l'entreprise LASSOT.

• Achat prévisionnel d'une balayeuse à mettre sur le tracteur.
Programme 311 pour un montant de 6 150,00 €, entreprise MECAMIRLY sur lequel nous devons monter un dossier avec le centre de gestion afin de voir les subventions auxquelles nous pourrions prétendre.

• Pneus du tracteur à changer rapidement : devis MECAMIRLY pour un montant 1200 €.

Pour tous ces investissements, des demandes de subventions seront sollicitées.

IV – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire annonce que :

- M. Régis JANIN reprend son activité de taxi, qu'il a racheté un véhicule et récupéré son autorisation de stationnement sur la commune de Monétay.

- avoir reçu les remerciements pour les subventions accordées de la part de la Croix Rouge, du Club de l'amitié et de Jaligny pour notre participation au concours agricole.

- avoir reçu la gendarmerie de Dompierre, le Major M. BERGER et l'Adjudant-Chef qui font une tournée des communes pour rencontrer tous les maires. La gendarmerie de Dompierre travaille avec Chevagnes et Neuilly. Face aux vols, ils ont demandé et proposé de poser des caméras. Un référent de la gendarmerie viendrait nous expliquer les emplacements sur la commune. A priori il y aurait une aide de l'état et le projet pourrait ne pas couter très cher.
M. le Maire propose de le recevoir pour avoir des informations.

- avoir assister à la réunion de la ComCom pour l'élection du nouveau bureau

Président : M. Fabrice MARIDET et 10 Vice-Présidents : Mme Marie-France AUGER. Mme Dominique DIAT, M. Alain VERNISSE, Mme Christelle BEURRIER, M. Léopold GODARD, M. Gilles BERRAT, Mme Maria SCHNEIDER, Mme Hélène LAVOCAT, M. Michel RAJAUT et M. Christophe MINET.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des questions particulières ou d'actualité à poser.

N'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

==========

Les Conseillers

Le Maire
Yves PLOUHINEC